



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 2 juillet 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 2 juillet 2019 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe.

2019-07-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 tel que rédigé, soit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
- 3.2 Adoption du procès-verbal de séance extraordinaire du 11 juin 2019
- 3.3 Dépôt des correspondances

**4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1 Autorisation – Embauche – Chargé de projets

**5. FINANCES**

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Juin 2019
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Juin 2019
- 5.3 Programme d'aide à la voirie locale (PPA)

**6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.1 Ordre de changement et autorisation de paiement – Les services EXP inc. – Travaux bornes d'incendie sèches

**7. SERVICES URBAINS**



No de résolution  
ou annotation

- 7.1 Ordre de changement et autorisation de paiement – TechnoRem inc. – Demande d'autorisation (MELCC)
- 7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – TechnoRem inc. – Vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité
- 7.3 Correction – Résolution # 2019-06-014 – Excavation Vaudreuil inc. – Forage et aménagement de deux (2) puits d'observation et deux (2) puits d'alimentation en eau potable
- 7.4 Ordre de changement et autorisation de paiement – Construction N. Lapointe – Nouveau bâtiment d'accueil du camping de Pointe-des-Cascades
- 7.5 Ordre de changement et autorisation de paiement – Dubé Matte Architectes Inc. – Nouveau bâtiment d'accueil du camping de Pointe-des-Cascades
- 7.6 Ordre de changement et autorisation de paiement – Les services EXP inc. – Réfection de la rue de l'Écluse et du Bassin
- 7.7 Autorisation de paiement – Mines Seleine (K + S Sel Windsor Ltée) – Fourniture de sel pour le déglacage des chaussés
- 7.8 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Roland Bourbonnais Plomberie Chauffage – Toilette extérieure du parc Saint-Pierre

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- 8.1 Demande d'approbation PIIA – lot 1 870 700
- 8.2 Demande d'approbation PIIA - lots 2 325 483, 2 325 482, & 1 543 380
- 8.3 Demande d'approbation PIIA - lot 2 325 499

## **9. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Aide financière – Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades

## **10. RÈGLEMENTS**

- 10.1 Avis de motion et présentation – Règlement 190-2019 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire
- 10.2 Avis de motion et présentation – Règlement 188-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg
- 10.3 Avis de motion et présentation – Règlement 189-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour le forage et l'aménagement de deux puits d'observation et deux puits d'alimentation en eau potable
- 10.4 Adoption – Règlement 186-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 938 350 \$ pour la réfection de la rue de l'Écluse et du Bassin
- 10.5 Adoption – Règlement numéro 187-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

- 11.1 Ratification – Participation – Relations extérieures et d'affaires – La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel – Fête nationale du Québec
- 11.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Alain Dubé et ass. inc. – Estimation valeur de location du camping et du site Pointe-des-Cascades
- 11.3 Modification – Contrat d'assurance responsabilité – Billetterie et entrepôt du théâtre des Cascades – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)



No de résolution  
ou annotation

11.4 Demande gouvernement du Québec – Projet de décret  
d'une zone d'intervention spéciale (ZIS)

**12. PAROLES AUX CONSEILLERS**

**13. PAROLE AU MAIRE**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3  
JUN 2019**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 3 juin 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 11 JUN 2019**

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la  
séance extraordinaire du 11 juin 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
21 juin 2019	La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	Modalités – TECQ – Subvention de 1 037 279 \$	Andrée Laforest, Ministre
18 juin 2019	La Ville de Coteau-du-Lac	Appui – Augmentation arrêts trains à Les Coteaux	Chantal Paquette, assistante- greffière



No de résolution  
ou annotation

13 juin 2019	La Ville de Coteau-du-Lac	Appui – Navette fluviale	Chantal Paquette, assistante- greffière
6 juin 2019	La Mutuelle des municipalités du Québec	Modification au calcul de la part de ristourne 2018 – Montant de 2 595 \$ versé en trop	Me Sylvain Lepage, Directeur général
23 avril 2019	MRC Vaudreuil-Soulanges	Aide financière – Légalisation du cannabis – Octroi de 4 034 \$	Linda Lecompte, Adjointe aux services administratifs et comptables

2019-07-004

#### **AUTORISATION – EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS**

CONSIDÉRANT la nécessité de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades de bénéficier des services d'un chargé de projets;

CONSIDÉRANT l'ensemble des projets à venir pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la recherche de candidatures effectuées;

CONSIDÉRANT l'expertise dans le domaine de Monsieur Richard Lyonnais;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Richard Lyonnais au poste de chargé de projets;

DE FIXER le salaire annuel de Monsieur Richard Lyonnais à 70 000 \$;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de travail et tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-005

#### **APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – JUIN 2019**

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de juin 2019 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de juin 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 183 863,28 \$, soit :



No de résolution  
ou annotation

Chèques émis par la municipalité	126 446,57 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	29 137,57 \$
Salaires nets	28 279,14 \$
<b>TOTAL</b>	<b>183 863,28 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

2019-07-006

**APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – JUIN 2019**

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 139,27 \$ pour le mois de juin 2019, déposé lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la résolution # 2019-06-004 lors de l'approbation du compte de dépenses du mois de mai 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le montant inscrit aurait dû être de 100,89 \$ au lieu de 80,01 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger ce montant;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de juin 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;

DE CORRIGER la résolution # 2019-06-004 en modifiant le montant de la dépense à 100,89 \$;

D'AUTORISER le paiement de 20,88 \$ pour le compte dépenses du mois de mai et le paiement de 139,27 \$ pour le compte de dépenses du mois de juin au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-007

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA)**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie prévus en 2019, soient des travaux de marquage de chaussée et d'amélioration de la qualité de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont devenus nécessaires et visent à améliorer la sécurité ou la fonctionnalité de nos voies publiques de circulation;



No de résolution  
ou annulation

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux de ces travaux sont estimés à plus d'un million de dollars;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER un budget de petite voirie locale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA) à la députée de Soulanges, Madame Marilyn Picard, pour effectuer les différents travaux sur nos chaussées.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et signer tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-008

**ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LES SERVICES EXP INC. – TRAVAUX BORNES D'INCENDIE SÈCHES**

CONSIDÉRANT la résolution # 2014-06-172 mandatant la firme Les services EXP inc. pour la préparation de plans techniques et de demandes d'autorisations aux différentes instances gouvernementales pour l'installation de quatre (4) bornes sèches d'incendie sèches;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques requiert des informations et analyses supplémentaires pour donner les autorisations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'offre de service de de la firme Les services EXP inc. pour la somme de 1 724,63 \$;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1 de la firme Les services EXP inc. pour un montant total de 1 724,63 \$, incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 1 ainsi qu'à payer à la firme Les services EXP inc. un montant maximal de 1 724,63 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 03 050 01 300.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-009

**ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – TECHNOREM INC. – DEMANDE D'AUTORISATION (MELCC)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2019-002-TP pour le forage et l'aménagement de deux (2) puits d'observation et deux (2) puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades est admissible à la subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et que cette subvention vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accélérer le processus pour terminer les travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'entreprise TechnoRem inc. relativement à une demande d'autorisation auprès du MELCC;



No de résolution  
ou annotation

2019-07-010

Formules Municipales No 5614-A-NST-O (FLA 780)

CONSIDÉRANT que des engagements sont nécessaires de la part de la Municipalité dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour le projet de mise aux normes des installations d'eau potable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise TechnoRem inc. au montant de 5 490,06 \$ taxes incluses pour effectuer cette demande;

il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise TechnoRem inc. pour effectuer une demande d'autorisation au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

DE MANDATER un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

DE S'ENGAGER à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

DE S'ENGAGER à utiliser et à entretenir les installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandat.

Le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues.

DE S'ENGAGER à mettre en œuvre le programme de suivi.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise TechnoRem inc. un montant maximal de 5 490,06 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 050 00 004;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT –  
TECHNOREM INC. – VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE  
DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'exigence de l'article 68 du Règlement sur les prélèvements d'eau et leur protection (RPEP) s'appliquant à la municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise TechnoRem inc. au montant de 15 809 \$ taxes incluses pour répondre aux exigences;

CONSIDÉRANT le programme pour une protection accrue des sources d'eau potable, volet 1 : soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité du gouvernement du Québec;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise TechnoRem inc. pour la réalisation les travaux afin de remplir nos obligations réglementaires et d'améliorer la protection de notre ressource en eau souterraine.



No de résolution  
ou annotation

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise TechnoRem inc. un montant maximal de 15 809 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 412 00 411.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-011

**CORRECTION – RÉOLUTION # 2019-06-014 – EXCAVATION VAUDREUIL INC. – FORAGE ET AMÉNAGEMENT DE DEUX (2) PUITES D'OBSERVATION ET DEUX (2) PUITES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-06-014 pour l'octroi de contrat et l'autorisation de paiement à l'entreprise Excavation de Vaudreuil inc. pour la fourniture de roche 0,2 pouce et demi;

CONSIDÉRANT que la dépense autorisée de 11 000 \$ n'était pas conforme à l'offre de service;

CONSIDÉRANT qu'à la somme de 11 000 \$, la somme de 2 000,81 \$ doit être ajoutée;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau

D'EFFECTUER une correction à la résolution # 2019-06-014.

D'AUTORISER une dépense de 2 000,81 \$ taxes incluses en plus de la dépense de 11 000 \$ à même le poste budgétaire de 23-050-00-004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-012

**ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION N. LAPOINTE – NOUVEAU BÂTIMENT D'ACCUEIL DU CAMPING DE POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2019-003-TP pour le nouveau bâtiment d'accueil du camping de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection des installations sanitaires était nécessaire avant de débiter la construction du nouveau bâtiment d'accueil;

CONSIDÉRANT que l'exécution de cette intervention a été approuvée par le directeur général et secrétaire-trésorier;

il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1 de Constructions N. Lapointe inc. pour un montant total de 442,65 \$, incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 1 ainsi qu'à payer l'entreprise Constructions N. Lapointe inc. un montant de 442,65 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-08-003-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.





No de résolution  
ou annotation  
2019-07-013

**ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DUBÉ  
MATTE ARCHITECTES INC. – NOUVEAU BÂTIMENT D'ACCUEIL DU  
CAMPING DE POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT la résolution qui a été adoptée au mois de juillet 2018 mandatant la firme Dubé Matte Architectes inc. pour l'élaboration des plans et devis pour la construction du nouveau bâtiment d'accueil du camping de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la construction du bâtiment d'accueil nécessite également un suivi pendant la durée des travaux;

il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1 de la firme Dubé Matte Architectes inc. pour un montant total de 1 207,24 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 1 ainsi qu'à payer à la firme Dubé Matte Architectes inc. un montant de 1 207,24 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-08-003-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-014

**ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LES  
SERVICES EXP INC. – RÉFECTION DE LA RUE DE L'ÉCLUSE ET DU  
BASSIN**

CONSIDÉRANT la résolution # 2018-11-08 mandatant la firme Les services EXP inc. pour l'étude des problèmes de drainage pour les rues de l'Écluse et du Bassin;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un l'ingénieur de la firme, Les services EXP inc., est requise pour l'assemblée de consultation publique du 10 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Les services EXP inc. basé sur un taux horaire de 116,50 \$ de l'heure;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1 de la firme Les services EXP inc. pour un montant total de 1 000 \$, incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 1 ainsi qu'à payer à la firme Les services EXP inc. un montant maximal de 1 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-08-003-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-015

**AUTORISATION DE PAIEMENT – MINES SELEINE (K + S SEL WINDSOR  
LTÉE) – FOURNITURE DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a participé à l'appel d'offres # CS-20192020 pour l'achat regroupé de plusieurs municipalités pour se procurer du sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium);



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour s'occuper de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée au bureau de l'UMQ le 3 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé au bas soumissionnaire conforme, Mines Seleine (K + S Sel Windsor Ltée), au montant de 89,54 \$ la tonne métrique, en plus de la taxe applicable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades prévoit utiliser 150 tonnes métriques pour l'hiver 2019-2020;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Mines Seleine (K + S Sel Windsor Ltée) un montant maximal de 15 494,03 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 330 00 620.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer une redevance de 1 % du montant total à l'UMQ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-016

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ROLAND BOURBONNAIS PLOMBERIE CHAUFFAGE – TOILETTE EXTÉRIEURE DU PARC SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la construction d'une nouvelle toilette au parc Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé, conformément à la résolution 2019-06-011;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de plomberie n'étaient pas inclus au devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont requis pour continuer les travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Roland Bourbonnais Plomberie Chauffage;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER de retenir les services de l'entreprise Roland Bourbonnais Plomberie Chauffage.

D'AUTORISER une dépense maximale de 10 412,14 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 23-070-00-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-017

**DEMANDE D'APPROBATION PIIA – LOT 1 870 700**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 13 juin 2019 pour le lot 1 870 700 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 870 700 vise à construire une toilette extérieure au parc Saint-Pierre de Pointe-des-Cascades;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à l'annexe C Grille des usages et des normes s'appliquant à la zone PU-10 du règlement de zonage n° 121;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de construction n° 123;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur B noyau villageois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 870 700 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une toilette extérieure au parc Saint-Pierre de Pointe-des-Cascades;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-018

**DEMANDE D'APPROBATION PIIA – LOTS 2 325 483, 2 325 482 & 1 543 380**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 13 juin 2019 pour les lots 2 325 483, 2 325 482 et 1 543 380 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation PIIA pour les lots 2 325 483, 2 325 482 et 1 543 380 vise à construire le bâtiment d'accueil du camping de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à l'annexe C Grille des usages et des normes s'appliquant à la zone RT-27 du règlement de zonage n° 121;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de construction n° 123;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur C Ancien centre administratif;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande d'approbation PIIA pour les lots 2 325 483, 2 325 482 et 1 543 380 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un bâtiment d'accueil du camping de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-019

**DEMANDE D'APPROBATION PIIA – LOT 2 325 499**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 13 juin 2019 pour le lot 2 325 499 du cadastre du Québec;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation PIIA pour le lot 2 325 499 vise à construire un bâtiment accessoire en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux normes d'implantation permises au Tableau 6 *Normes d'implantation des bâtiments accessoires d'une habitation*, de l'article 800 *Bâtiments accessoires*, du chapitre 8 *Dispositions s'appliquant aux habitations* du règlement de zonage n° 121;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur B noyau villageois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande d'approbation PIIA pour le lot 2 325 499 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-020

#### **AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES DE POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT QUE la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades désire mettre sur pied un projet dans le cadre du 60<sup>e</sup> anniversaire de Pointe-des-Cascades et du 45<sup>e</sup> anniversaire de la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE ce projet va contribuer grandement au rayonnement de Pointe-des-Cascades à travers la région de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE nous aurons un partenariat et une collaboration étroite avec le musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui bénéficie d'une excellente expertise dans ce domaine;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà eu une somme de 2 000 \$ d'allouée au mois de février 2019 afin de débiter un travail sur les lignes directrices du cursus en partenariat avec le musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades qui lui permettrait de mener à terme son projet;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 7 000 \$ en 2020 et de 7 000 \$ en 2021 afin de produire, écrire et éditer le livre, *Et si Cascades m'était raconté-mémoire d'un village*, dans le cadre du 60<sup>e</sup> anniversaire de Pointe-des-Cascades et du 45<sup>e</sup> anniversaire de la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades.

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution  
2019-07-021

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT 190-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 190-2019 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-07-022

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT 188-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 390 500 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC CHÉRIBOURG**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de Règlement 188-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-07-023

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT 189-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 050 000 \$ POUR LE FORAGE ET L'AMÉNAGEMENT DE DEUX PUIITS D'OBSERVATION ET DEUX PUIITS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de Règlement 189-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour le forage et l'aménagement de deux puits d'observation et deux puits d'alimentation en eau potable est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-07-024

**ADOPTION – RÈGLEMENT 186-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 938 350 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DE L'ÉCLUSE ET DU BASSIN**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2019 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une séance d'information publique a été tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet, le mode de financement, de paiement ou de remboursement du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER Règlement 186-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 938 350 \$ pour la réfection de la rue de l'Écluse et du Bassin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



No de résolution  
2019-07-025

### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 187-2019 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut dorénavant, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades juge donc approprié d'adopter un règlement conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a préalablement été donné avec présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,  
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 187-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-026

### **RATIFICATION – PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES – LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-MICHEL – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le buffet organisé par La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel le 24 juin 2019 dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'achat d'un (1) billet pour le conseiller Mario Vallée au coût de 18 \$ pour le buffet organisé par La Fabrique de la paroisse de Saint-Michel;

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-027

### **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ALAIN DUBÉ ET ASS. INC. – ESTIMATION VALEUR DE LOCATION DU CAMPING ET DU SITE POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT le non-renouvellement du bail du site du Théâtre des Cascades;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades d'évaluer les avenues possibles relativement au futur du site du Théâtre des Cascades;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'estimation de la valeur locative du camping et du site de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Alain Dubé et ass. inc. au montant de 14 371,88 \$ taxes incluses pour procéder à l'estimation de la valeur locative du camping et du site de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,  
appuyé par le conseiller Girard Rodney  
ET RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

2019-07-028

DE MANDATER l'entreprise Alain Dubé et ass. Inc. pour l'estimation de la valeur locative du camping et du site de Pointe-des-Cascades.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Alain Dubé et ass. inc. un montant maximal de 14 371,88 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 701 20 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**MODIFICATION – CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ – BILLETTERIE ET ENTREPÔT DU THÉÂTRE DES CASCADES – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment nommé « billetterie et entrepôt du théâtre des Cascades » situé au 2 chemin du Canal, Pointe-des-Cascades, Québec, J0P 1M0, a fait l'objet d'une évaluation aux fins d'assurance par la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce rapport d'évaluation, ledit bâtiment est évalué à approximativement 190 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette évaluation la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) assurera désormais le bâtiment « billetterie et entrepôt du théâtre des Cascades » pour la somme de 190 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MMQ verra à ajuster le montant des primes en conséquence;

Il est proposé par Olivier Doyle,  
Appuyé par Girard Rodney  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER à La Mutuelle des municipalités du Québec, par la présente résolution, que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a pris connaissance du rapport d'évaluation et reconnaît que le bâtiment sera désormais assuré pour valeur de 190 000 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-029

**DEMANDE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROJET DE DÉCRET D'UNE ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé, le 17 juin dernier, le projet de décret 564-2019 relativement à la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser la gestion des zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a une grande incidence sur la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre délimité de la zone d'intervention spéciale, le 10 juin 2019, à même ce décret, ne représente pas la réalité de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades n'est pas située en zone inondable;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune zone inondable 0-20 an sur le territoire de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades selon les cartographies officielles et reconnues.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades n'a pas été touchée par les inondations printanières de 2017 et de 2019, ni par aucune autre inondation printanière depuis les cinquante dernières années;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'aucune réclamation n'a été soumise au Ministère de la Sécurité publique pour les inondations printanières de 2017 et de 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Pointe-des-Cascades s'oppose fermement à ce décret, tel qu'il est présenté;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de retirer la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades du projet de décret 564-2019.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de confirmer les démarches, s'il y a lieu, que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades doit effectuer pour que ce décret lui soit inopposable.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) afin qu'il considère rapidement la demande.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### PAROLES AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Peter M. Zytynsky effectue un suivi sur la problématique de la vitesse de la route 338.
- Le conseiller Mario Vallée mentionne questionne relativement au dépassement des coûts d'un règlement d'emprunt et questionne sur la possibilité d'un vote sur le règlement d'emprunt sur la caserne et ateliers municipaux.
- Le conseiller Olivier Doyle parle de sa préoccupation de la descente à bateaux et de la tranquillité des lieux pour les citoyens.

#### PAROLE AU MAIRE

- 12 juin 2019 : Assisté à la prérencontre et au conseil de la MRCVS.
- 13 juin 2019 : Assisté à la présentation de Terre-maires 2 au musée de Vaudreuil-Soulanges, animé par Mme Maltais des arts et de la culture de la MRCVS.
- 14 juin 2019 : Participé avec le directeur général, Éric Lachapelle et le représentant des travaux publics à une formation sur les actifs municipaux donnée par l'association des municipalités du Canada.
- 24 juin 2019 : Participé avec le conseiller M. Mario Vallée à la célébration et le dîner de la fabrique Saint-Michel pour la Fête nationale du Québec
- 25 juin 2019 : Participé au caucus de la municipalité avec les conseillers et représentants administratifs.
- 26 juin 2019 : Participé à une rencontre préparatoire, qui avait lieu à Rivière-Beaudette, sur le décret 564-2019 sur les zones inondables, présentée par la MRCVS.





No de résolution  
ou annotation

- 28 juin 2019 : Participé avec des conseillers et la directrice générale adjointe, Anne-Marie Duval, à une conférence téléphonique avec l'ingénieur de TechnoRem sur le suivi des travaux sur les nouveaux puits en alimentation d'eau.
- 28 juin 2019 : Assisté avec l'inspectrice municipale à une rencontre du décret 564-2019 sur les zones inondables à la MRCVS. La rencontre était organisée par les représentants du gouvernement provincial (représentant du MAMH, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de l'Environnement et d'Hydro-Québec).
- Mention de la patrouille spéciale pour la sécurité publique

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Avis public sur le site internet
- Gestion du site internet
- Avis central pour les avis publics
- Tuyauterie de la toilette du parc Saint-Pierre
- Prix du camion Dodge Ram
- Pancarte de stationnement internet sur le chemin du Fleuve
- Questions sur le règlement 186-2019
- Augmentation du coût de la taxe depuis 5 ans
- Reprofilage des fossés
- Coût de 50 \$ d'augmentation pour l'immatriculation des véhicules (CMM)
- Abréviation de PGMR
- Entente ou entraide municipale pour la caserne, lettre du comité
- Lieux des terrains des puits
- Subvention mutualisation des services
- Priorités du chargé de projets
- Conflit d'intérêts des pompiers en cas de vote pour une entente intermunicipale incendie
- Durée des soumissions faites pour l'hôtel de ville
- Étude récréotouristique de Benjamin Branjet
- Informations privilégiées
- Réduction de la vitesse (MTQ)
- Vitesse rue Centrale



No de résolution  
ou annotation

## LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 22 h 03 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,  
appuyé par le conseiller Olivier Doyle  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 2 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Le maire

Eric Lachapelle

Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la  
signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142(2) du *Code  
municipal*